

## Avant-propos

Depuis 2004, la plupart des Régions françaises sont gérées par des majorités de Gauche dont les Radicaux de gauche sont membres à part entière et des acteurs précieux pour le respect des engagements pris durant la campagne électorale.

L'affirmation de la réalité régionale s'est heurtée, d'une part, à une politique nationale de plus en plus défavorable aux collectivités, une autonomie fiscale amoindrie, des dotations de l'Etat inférieures à l'inflation et des transferts de compétences discutables, insuffisamment compensés financièrement.

Elle s'est heurtée, d'autre part, à une grave crise financière et sociale parmi les plus profondes que notre pays a connues. Les effets d'un néo-libéralisme affiché comme un dogme, avec un système financier et économique sans contrôle, ont induit des contraintes plus fortes dans la conduite des politiques régionales.

En dépit de cela, et si on rajoute le formidable défi écologique dont les Radicaux étaient les premiers à relever son importance, les Régions pilotées par la Gauche ont su répondre aux attentes de nos concitoyens : soutien à l'économie régionale pour créer ou maintenir des emplois, accroissement de la mobilité des citoyens par la priorité accordée au ferroviaire (amélioration du matériel et cadencement mieux adapté), appui de la Région aux populations les plus fragilisées ou les plus enclavées, investissement dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, politique éducative avec des aides aux lycéens tout en investissant dans le bâtiment, structuration de la politique de formation continue...

La liste serait longue des initiatives à l'édifice desquelles les Radicaux ont amené leur pierre. On en prendra une illustration avec le soutien au maintien ou à la création d'emplois, pour laquelle les régions ont été particulièrement actives au moment où la situation, avec les politiques menées par les gouvernements de droite, s'est considérablement détériorée. De nombreux dispositifs (contrat de retour à l'emploi durable, mise en place des emplois-tremplin, aide significative aux pôles compétitivité et, plus récemment, plans régionaux de relance de l'économie) ont ainsi été mis en place. Ils ont montré leur efficacité et, partant, le rôle primordial des Régions gérées par la Gauche face au chômage, ce fléau dont les Français sont victimes.

A l'approche des élections régionales de 2010, la Fédération Rhône-Alpes du Parti radical de gauche a décidé de formuler une série de propositions auxquelles ses membres sont particulièrement attachés. Il ne s'agit aucunement d'un projet global pour la Région. Ces projets viennent compléter les propositions nationales du PRG, par des idées précises que les Radicaux de gauche rhônalpins souhaitent voir mises en œuvre au cours de la prochaine mandature et qu'ils ont soumises, à l'occasion d'un échange fructueux lors d'une réunion publique tenue en octobre, à tous leurs éventuels partenaires aux élections régionales.

*Avec ces Douze propositions radicales pour la Région*, les Radicaux souhaitent ardemment que cette institution poursuive son effort en faveur du soutien à l'économie locale et à l'emploi, œuvre pour plus de solidarité (locale, internationale ou au profit des générations futures, avec le développement durable) et contribue à l'émancipation de l'individu.

Un projet avant des alliances, des idées avant les hommes qui les porteront, telle est la démarche des Radicaux de gauche rhônalpins pour lesquelles la politique vise, avant tout, à changer la vie de nos concitoyens. Une démarche qui s'inscrit dans la fidélité à la devise républicaine et aux idéaux d'humanisme, de solidarité et de laïcité auxquels les Radicaux demeurent fermement attachés.

**Proposition n°1 :**  
**Apposer la déclaration des droits de l'homme au fronton de tous les lycées**

A une époque où il est question de fracture sociale, de fracture spatiale, où la société de consommation et de spéculation rend atone chaque jour un peu plus le consommateur, alors que l'individualisme conduit au repli sur soi, l'humanisme universel hérité des Lumières est gravement mis à mal.

Nous ne pouvons nous accommoder de voir l'universalisme des Radicaux transfiguré par les visages du matérialisme, du consumérisme et de l'exaltation identitaire influencée par le tribalisme et la religiosité dans la sphère publique.

L'universalisme républicain décrit bien la République comme une et indivisible, dont tous les citoyens sont égaux en droits et auxquels s'appliquent les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, sans discrimination.

Ces valeurs, toujours portées par les Radicaux et qui n'ont jamais été autant d'actualité, se retrouvent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

**Le projet**

Propriétaire du patrimoine des lycées publics depuis les premières lois de décentralisation des années 80, la région a la possibilité, en accord avec le rectorat, d'apposer sur le mur de ces lycées, et sur celui des établissements privés sous contrat, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Cet affichage, à un endroit visible, pourrait également se faire dans les centres de formation des apprentis. Une telle action mériterait d'être complétée par la mention de cette Déclaration dans les cahiers de correspondance scolaire.

Le texte comporte un préambule et 17 articles qui rappellent les libertés publiques et individuelles et les droits fondamentaux dont les Français, comme tous ceux qui vivent en France, sont en droit d'exiger le respect.

\*  
\* \*

**Proposition n°2 :**  
**Créer l'internat de l'égalité des chances**

Les internats trouvent leur origine dans la nécessité de loger des lycéens dont le domicile est éloigné de leur lieu d'études.

En Rhône-Alpes, quelque 21.000 élèves, soit 11,7 % de la population lycéenne, sont internes dans des lycées publics.

Il serait souhaitable de revoir la mission des internats afin de répondre à un profond besoin né de l'échec scolaire, en favorisant l'accueil dans ces structures d'élèves – nombreux – qui rencontrent des difficultés sérieuses dans leur vie quotidienne (familles aux ressources insuffisantes, lycéens issus de quartiers défavorisés, familles monoparentales, etc.).

Ces difficultés ne sont pas une fatalité et la création de nouvelles structures, tout comme le développement de celles existantes, permettrait de prévenir les regrettables situations d'échec et de lutter contre la déscolarisation, étant observé que la mise en place de telles structures ressortit aux compétences de la Région.

L'expérience montre en effet qu'en de telles occurrences, les lycéens bénéficient d'un encadrement renforcé, d'heures d'étude auxquelles ils sont astreints, d'un suivi plus personnalisé et d'une aide médicale et psychologique adaptée. En outre, de tels internats constituent des lieux de socialisation, ce qui n'est pas sans utilité à une période où le lien social se délite et les dérives, en particulier

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

s'agissant des jeunes issus de milieux défavorisés, vont croissantes ; ils sont aussi un mode d'émulation propre à encourager la réussite des lycéens.

**Le projet**

Créer l'internat de l'égalité des chances et mener une politique volontariste au profit des lycéens en situation d'échec ou rencontrant de grandes difficultés dans leur vie familiale ou quotidienne.

La construction de nouveaux internats serait accompagnée, avec l'appui de l'Etat, d'un soutien humain indispensable, en particulier en matière pédagogique mais également en matière sanitaire. L'objectif serait de porter le nombre des lycéens en internat entre 20 et 25 % d'ici la fin de la mandature.

\*  
\* \*

|   |
|---|
| <p><b>Proposition n°3 :</b><br/><b>Expérimentation d'un cartable numérique dans les lycées.</b></p> |
|---|

Le transport des livres de classe pose chaque jour des problèmes multiples :

- Effets négatifs sur la santé des lycéens à raison du poids des cartables ;
- Coûts de l'acquisition des ouvrages ;
- Utilisation massive de papier.

Le Conseil régional, dont l'une des missions principales est la gestion des lycées, de leur personnel d'entretien et de service ainsi que l'accompagnement de la vie éducative, peut intervenir pour faciliter la vie des lycéens et de leurs familles.

La disposition connue du doublement des manuels scolaires permettant de maintenir un exemplaire à domicile et un autre dans l'établissement ne répond pas aux exigences de rationalisation des dépenses publiques comme de réduction de l'usage du papier dans le cadre du développement durable.

**Le projet**

Créer, en accord avec les éditeurs et les enseignants, un DVD régional contenant les manuels scolaires nécessaires au suivi des programmes nationaux et développer une aide à l'acquisition d'ordinateurs pour les lycéens.

Cette aide à l'acquisition devrait tenir compte, de manière stricte, du niveau de revenu des familles et ne serait accordée qu'aux lycéens ne disposant pas déjà d'un outil informatique adapté.

Elle viendrait en complément de l'amélioration indispensable des espaces informatique au sein des lycées et du nécessaire apprentissage, dans le cadre scolaire, du maniement de l'outil informatique comme de l'utilisation, avec un esprit critique, de l'internet.

\*  
\* \*

|   |
|---|
| <p><b>Proposition n°4 :</b><br/><b>Constituer un service public régional de l'orientation professionnelle</b></p> |
|---|

Notre société est marquée par de fortes inégalités, alors même qu'un faible niveau de formation peut entraîner des risques d'exclusion et des difficultés d'accès à l'emploi.

Parmi les compétences qui lui sont dévolues, la Région définit et met en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Ce qui représente, en moyenne, entre 20 et 25 % du budget régional.

La crise économique que nous traversons a aggravé la situation par une profonde dégradation de la situation de l'emploi des jeunes (le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 40 % en un an) et un accroissement des plans de sauvegarde de l'emploi, lesquels imposent de fortes mobilités professionnelles et des besoins d'aide à la reconversion.

Si elle répond déjà à de très nombreuses demandes et satisfait de nombreux besoins, l'intervention régionale dans le domaine de la formation doit être mieux organisée, plus lisible, plus simple, plus cohérente.

Il s'agit de travailler à une meilleure homogénéité de l'ensemble des services destinés à faciliter l'accès à la formation des individus désireux de se former et permettre la prise en charge des frais liés à cet objectif.

### **Le projet**

Il s'agirait tout d'abord de proposer un socle d'informations partagées à l'ensemble des acteurs du secteur : Pôle Emploi, Fongecif, CIO, Missions locales, par la création d'un site internet intuitif et collaboratif, d'un numéro vert (ou azur) « SVP Formations ».

Le dessein serait également de simplifier, notamment avec une logique de guichet unique, les circuits de formation, d'orientation et d'accompagnement ainsi que les procédures de financement.

Il conviendrait enfin de mettre en place une offre territorialisée de services permettant un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, et plus particulièrement aux personnes dépourvues de formation initiale ou aux personnes en fin de carrière qui ont perdu leur emploi.

En effet, le droit à la formation doit bénéficier aux actifs tout au long de leur vie professionnelle afin que leurs besoins et souhaits soient pleinement satisfaits.

Le choix libre de l'individu de s'orienter et son désir d'épanouissement personnel et professionnel imposent, pour la Région, une organisation de la formation plus structurée et plus efficace.

\*  
\* \*

|  |
|--|
| <b>Proposition n°5 :<br/>Instituer un service d'accompagnement des étudiants en échec.</b> |
|--|

L'échec universitaire est une réalité forte pour des milliers d'étudiants qui se retrouvent souvent sans solution, tant pour valoriser leurs années d'étude que pour trouver un emploi satisfaisant. La situation est plus difficile encore pour nombre d'entre eux qui ne franchissent pas le cap de la première année de licence et se retrouvent quasi abandonnés.

Si les conditions d'hébergement et les allocations financières réservées par l'Etat aux étudiants participent de la lutte contre l'échec universitaire, il n'en demeure pas moins que la Région pourrait jouer un rôle majeur avec l'instauration d'un dispositif d'accompagnement et d'orientation ou, plus précisément, de réorientation des étudiants.

Il s'agirait, d'une part, de renforcer très sensiblement les moyens d'information et d'orientation à la disposition des lycéens pour leur choix d'étude.

Il conviendrait, d'autre part et surtout, de créer une structure dont l'objectif résiderait dans la réorientation des étudiants en situation d'échec au début de leur cursus ou, comme c'est trop souvent le cas, ayant emprunté une voie conduisant à une impasse.

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

A cet effet, la Région aurait, avec l'instauration d'une véritable structure d'accompagnement des étudiants, à susciter un rapprochement entre les universités, les nombreux organismes d'enseignement supérieur et les lycées dispensant des formations post-baccalauréat. L'objectif consisterait d'abord en une mutualisation des moyens existants et ensuite en la mise en place de moyens destinés à proposer aux étudiants en situation d'échec une réorientation, par un accompagnement personnalisé, vers des filières mieux adaptées à leur épanouissement personnel et leur réussite professionnelle.

**Le projet**

Créer, en lien avec tous les établissements dispensant des formations supérieures, un service régional d'accompagnement des étudiants en situation d'échec, avec comme méthode un suivi individuel et pour objectif leur réorientation vers des filières ou formations appropriées au regard de leurs capacités personnelles et de leurs attentes professionnelles.

L'institution de cette structure irait de pair avec le renforcement des moyens d'information et d'orientation des lycées, par un accroissement du soutien financier aux organismes chargés de cette mission, mais aussi par une aide en vue d'améliorer la communication et partant rendre plus accessible et lisible l'information fournie aux lycéens.

\*  
\* \*

|   |
|---|
| <p><b>Proposition n°6 :</b><br/><b>Création d'un tarif unique pour les déplacements régionaux en T.E.R.</b></p> |
|---|

L'exigence de déplacements éco-raisonnés, la mise en place d'une taxe carbone – même si le dispositif manque singulièrement de cohérence – comme le développement de transports multimodaux encouragent un essor sans précédent du transport ferroviaire.

Les T.E.R. deviennent un outil majeur de déplacement, prioritaire tant pour des exigences professionnelles que personnelles, le territoire régional représentant un ensemble cohérent et adapté aux déplacements fréquents des habitants de la région.

De même que les transports en commun urbains, péri-urbains et locaux (métro, bus, lignes régulières de car) font désormais l'objet d'une tarification unique facilitant leur emprunt, le Conseil régional pourrait développer un service de transport moderne et audacieux en considérant les T.E.R. comme un mode de déplacement quotidien.

**Le projet**

Délibérer sur un tarif unique de déplacement régional en T.E.R. avec pour dessein une augmentation sensible du nombre d'usagers.

Un tel « tarif unique » pourrait être découpé en trois tranches de prix, à raison de la taille de la Région Rhône-Alpes : une tranche pour les déplacements au sein d'un département, une deuxième pour les déplacements dans les départements limitrophes et une troisième pour les déplacements dans les autres départements. Une autre méthode consisterait en l'adoption de trois tranches tarifaires qui seraient établies sur une base kilométrique.

Dans tous les cas, la prise en considération de l'existence de métropoles régionales s'avérerait indispensable lors de l'établissement de cette tarification par tranches.

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle grille tarifaire, il conviendrait d'accentuer l'aide régionale pour les 18-25 ans et les citoyens sans ressources en proposant un tarif réduit de 50%. Il serait en outre souhaitable de développer les parkings-relais pour les voitures et vélos aux abords des gares, de manière à encourager l'usage du T.E.R.

\*  
\* \*

**Proposition n°7 :**

**Mise en place d'un soutien financier mieux structuré à l'entreprise touristique**

Le tourisme en France est une activité essentielle puisque notre pays est, depuis les années 1990, la première destination touristique au monde. Ainsi plus de quatre-vingts millions d'étrangers ont-ils visité la France en 2007.

L'attractivité touristique de la France s'explique par la richesse de ses paysages et de son patrimoine, mais aussi par l'équipement du pays en structures d'accueil et en infrastructures de transport.

Le tourisme est également une activité créatrice d'emplois pérennes et saisonniers.

La diversité des territoires entraîne toutefois une disparité des situations économiques réelles.

Parce que l'industrie touristique est un formidable levier de croissance, il est nécessaire de conquérir les segments en hausse comme celui des seniors et les touristes des pays émergents, d'élargir l'offre, de s'orienter vers un tourisme plus durable, respectueux des équilibres naturels et du cadre de vie, permettant une meilleure répartition des flux sur le territoire et dans le temps. Il faut aussi rajeunir des équipements anciens. Il convient enfin d'encourager et de valoriser l'artisanat, secteur par trop délaissé, et de ne pas omettre le tourisme associatif qui se doit d'être promu.

**Le projet**

Mettre en place des aides financières (prêt d'honneur, fonds de garantie) aux entreprises touristiques sous la même forme et la même organisation qui sied aux pôles de compétitivité.

La mise en place d'une Agence Régionale pour le Développement de l'Industrie Touristique (ARDIT) doit jouer un rôle moteur et central pour recevoir les dossiers concernant les avances remboursables ou le fonds de garantie, permettant aux entreprises touristiques d'obtenir des possibilités d'emprunt dix fois supérieures à l'aide régionale.

Cette aide au financement comprendrait bien évidemment des contreparties, notamment en matière d'emploi et de respect des principes du développement durable.

\*  
\* \*

**Proposition n°8 :**

**Développer la construction de bâtiments commerciaux destinés à la vente directe aux consommateurs de produits agricoles issus des exploitations locales**

La dénonciation de la « mal-bouffe », la crise des prix des produits agricoles, la nécessité de réduire le transport de marchandises militent en faveur d'une aide accrue des circuits courts de distribution.

La mise en place de bâtiments commerciaux favorisant la valorisation des produits agricoles locaux, la juste rémunération des agriculteurs et l'assurance de produits de qualité issus de fermes et exploitation facilement contrôlables, permettrait ainsi aux consommateurs de renouer avec une nourriture saine et de rétablir une proximité avec les producteurs.

Ces lieux de vente auraient par ailleurs une vertu pédagogique envers les jeunes publics assez éloignés, particulièrement en milieu urbain, des réalités de production agricole. Ils permettraient en outre de valoriser une profession trop souvent dénigrée.

## Le projet

Dans le cadre législatif permettant aux collectivités locales de financer des bâtiments commerciaux et industriels avec preneur connu, la Région apporterait un soutien de 40% aux projets de lieux de vente directe portés par les intercommunalités ou les agriculteurs (de préférence sous forme mutualiste ou coopérative).

\*  
\* \*

### **Proposition n°9 : Création de structures régionales de production et de diffusion dans le domaine culturel**

La nécessité d'une intervention publique dans le domaine de la culture n'est aujourd'hui contestée par personne. Si elle est à l'origine une compétence d'Etat, elle est devenue une préoccupation partagée par toutes les collectivités territoriales. Si le principe de subventions directes demeure un excellent moyen d'aider les acteurs culturels, d'autres modes de financements ont vu le jour, tout aussi pertinents et qui n'excluent du reste pas des retours sur investissement.

Créé en 1990 à l'initiative du Conseil régional, Rhône-Alpes Cinéma est ainsi devenu un acteur incontournable du septième art.

Pionnier en la matière, Rhône-Alpes Cinéma a obtenu toute sa légitimité grâce à ses trois structures mises en place :

- le Fonds régional de coproduction qui finance des longs métrages tournés en région et assure leur promotion ;
- Rhône-Alpes studios qui développe une activité de plateaux de tournages ;
- La Commission du film Rhône-Alpes, qui gère les bases de données de techniciens et prestataires et offre un soutien logistique aux productions.

On ne compte plus les films à succès lancés avec son soutien. Quelques illustrations :

- La première étoile (Lucien Jean-Baptiste – 2009 – tourné en Hte Savoie)
- Le Crime est notre affaire (Pascal Thomas – 2008 – Isère)
- La fille coupée en deux (Claude Chabrol – 2007 – Lyon)
- La prophétie des grenouilles (Jacques Rémy Girerd – 2003 – Drôme)
- Les enfants du marais (Jean Becker – 2001 – Ain)
- Le Hussard sur le toit (Jean-Paul Rappeneau – 1995 – Drôme)

## Le projet

Créer des structures régionales du cinéma, de la danse, de la musique et du théâtre, avec pour objectifs la production et la diffusion de spectacles et un soutien logistique, et pour volonté l'animation de la vie culturelle en région ainsi que l'encouragement à la création artistique.

Chacune des trois structures qui pourraient être créées en Rhône-Alpes dans le domaine du spectacle vivant (danse, musique, théâtre) serait détenue par un pool d'actionnaires et dotée d'une capacité d'investissement annuel.

\*  
\* \*

### **Proposition n°10 : Gestion par les régions des nappes phréatiques et des cours d'eau par bassin versant**

La prise en compte des enjeux environnementaux est aujourd'hui, bon gré mal gré, au cœur des politiques publiques. Le Grenelle de l'environnement constituera à ce sujet une étape importante, si

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

les recommandations ou propositions qui en émanent sont suivies d'effets et résistent aux lobbies de toutes origines.

Parmi les dossiers majeurs sur le plan environnemental, figure la gestion des nappes phréatiques et des cours d'eau, lesquels subissent, depuis fort longtemps, de nombreuses agressions, liées notamment à certaines regrettables pratiques industrielles ou agricoles. En la matière, l'Etat est par trop inconstant, préférant souvent l'action curative à la démarche préventive.

Au plus près des réalités des territoires, les régions seraient sans doute plus à même de gérer le dossier des nappes phréatiques et des cours d'eau, ce qui ne serait pas sans cohérence, avec tout ce qu'elles gèrent déjà sur le plan environnemental (Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles régionales...).

**Le projet**

Solliciter de l'Etat un transfert de compétences, à titre expérimental et avec le financement nécessaire à titre de contrepartie, pour la gestion des nappes phréatiques et des cours d'eau par bassin versant, et ce en collaboration avec les agences locales de l'eau.

\*  
\* \*

|  |
|--|
| <p><b>Proposition n° 11 :</b><br/><b>Une structure inter-régionale en faveur de la lutte contre le sida en Afrique</b></p> |
|--|

La Région mène une politique ouverte sur le Monde en complémentarité de la politique menée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes français.

Parmi ses actions internationales et dans le cadre de la coopération décentralisée, la Région mène une politique d'aide au développement, destinée à affirmer sa solidarité avec les pays du sud.

Il se trouve que l'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée du monde avec plus de vingt-cinq millions de personnes vivant avec le VIH dont trois millions d'enfants âgés de moins de quinze ans.

Le VIH est une infection évitable même en l'absence d'un vaccin, lequel n'est à ce jour qu'expérimental.

De plus, 59 % des personnes séropositives en Afrique sont des femmes, ce qui tient pour l'essentiel à l'inégalité entre les sexes, au manque d'instruction et au faible statut socio-économique.

Les structures internationales, tout comme les Etats occidentaux, montrent une certaine impuissance devant ce fléau ravageant des pans entiers de la population africaine.

**Le projet**

Chaque région française verserait dans un fonds créé à cet effet une somme correspondant à 50 % de son budget consacré à la coopération décentralisée.

Ce fonds de lutte contre le sida en Afrique aurait pour mission d'intervenir dans différentes directions :

- la modification des comportements des adultes africains par le recours aux préservatifs et par d'autres moyens qui ont freiné la propagation du VIH dans un nombre croissant de pays pauvres ;
- le renforcement très sensible des actions de prévention et d'éducation ;
- le financement de traitements antirétroviraux ainsi que, pour les femmes enceintes, la possibilité de recevoir une prophylaxie antirétrovirale visant à prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant ;

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

- les investissements dans la recherche et le développement de nouvelles technologies et de nouveaux instruments permettant une meilleure protection pour les femmes.

Ce plan pourrait être coordonné avec les initiatives de la Banque Mondiale qui co-finance un important programme d'action pour l'Afrique en matière de lutte contre le VIH/SIDA, tout comme avec celles des ONG ou grandes fondations actives dans cette lutte.

Cette initiative viendrait alors en complément d'actions de prévention des endémies (paludisme, maladies parasitaires, etc.) que la Région se doit de mener dans les pays avec les régions desquels elle entretient un partenariat.

\*  
\* \*

|  |
|--|
| <b>Proposition n°12 :<br/>Instituer un statut du bénévole associatif</b> |
|--|

Dans une société où l'individualisme se renforce chaque jour, l'engagement bénévole au service d'autrui doit être encouragé. Les associations suppléent à de nombreux égards les carences d'un Etat-providence se désengageant de nombre de ses missions traditionnelles et celles des collectivités publiques qui, faute de moyens, ne sauraient agir dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, l'action sociale et sanitaire, l'action humanitaire, la défense des droits de l'homme ou du citoyen, la culture ou encore le sport et les loisirs. Le monde associatif participe désormais de manière significative à l'élaboration des politiques publiques ou à la mise en œuvre de celles-ci. Outre l'importance économique des associations, celles-ci sont des vecteurs de la démocratie citoyenne, de véritables écoles de la démocratie.

La Région apporte un concours substantiel aux associations, notamment par des subventions directes sous la forme de contrats pluriannuels d'objectifs ou d'appels à projets.

Ce soutien financier demeure toutefois insuffisant et nécessairement limité ; il importe donc de mieux prendre en compte l'engagement des bénévoles qui œuvrent au quotidien à l'animation et à la bonne marche des associations.

De multiples dispositions éparses, adoptées au fil des ans, viennent constituer un embryon du statut du bénévole. Le Gouvernement se refuse toutefois à créer un véritable statut.

La Région pourrait innover en la matière, en favorisant toutes les initiatives destinées à encourager cet engagement altruiste : meilleure coordination et structuration de l'offre de formation des bénévoles, en partenariat avec les grands réseaux associatifs et, le cas échéant, les services déconcentrés de l'Etat ; amélioration de la visibilité des points-relais régionaux au service des associations et de leurs animateurs ; mise en place, dans le cadre des compétences de la région et sous conditions, de nouveaux services offerts aux bénévoles associatifs (réduction sur le prix du billet de T.E.R. pour se rendre à l'assemblée annuelle ou d'importantes manifestations, aides pour la souscription d'une assurance dans certains domaines d'activité...) ; prise en compte plus importante de l'engagement associatif au titre de la V.A.E. ; aide accordée aux jeunes qui désirent aller plus loin avec la promotion du volontariat associatif par trop méconnu ; valorisation du temps accordé par les bénévoles aux associations pour les dossiers de demande de subventions ; encouragement en faveur de la création par les structures de formation, sous la forme d'une convention régionale avec les universités ou écoles supérieures, de cursus liés au management des associations ; édition d'une brochure financée avec le soutien de banques mutualistes et partenaires privés recensant tous les éléments du statut du bénévole et distribuée à tous les responsables associatifs de la Région, etc.

### **Le projet**

Mettre en place, à titre expérimental, un véritable statut du bénévole associatif, avec pour objectif d'améliorer de manière significative le bon fonctionnement des associations, de soutenir l'activité de

**DOUZE PROPOSITIONS RADICALES POUR LES REGIONS  
FEDERATION RHONE-ALPES – OCTOBRE 2009**

celles-ci et la création de nouvelles structures, et d'encourager fortement l'engagement bénévole au service de l'intérêt général.